



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de municipalité du 6 février 2017 à 18h.30

- Décide d'accepter la requête d'abattage d'un arbre, parcelle 450, objet 32 du plan de classement des arbres, mise à l'enquête déjà publiée, sans remarque ni opposition ;
- Prend acte du courrier du Parc Jura Vaudois nous informant du travail de fin d'étude biologique sur les étangs agro-écologique, pour Bassins c'est celui du chemin de la Chanélaz qui sera concerné.

Séance levée à 20h.15

La municipalité